
**LYCEE JEAN FAVARD
27 ROUTE DE COURTILLE 23000 GUERET
UAI : 0230051F**

Téléphone : 05.55.51.34.70 / courriel : ce.0230051f@ac-limoges.fr

**MISE EN CONCURRENCE
SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)
POUR :**

**UN VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ESPAGNE
AU PAYS BASQUE
Du lundi 12 mars 2018 au vendredi 16 mars 2018**

**POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée Jean FAVARD représenté par Monsieur Le
Proviseur : Pascal DEJAMMET**

**Contact pour toute demande de renseignements :
Gestionnaire : David GIPOULOU**

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

La présente consultation porte sur la fourniture d'un voyage scolaire au lycée Jean Favard au Pays Basque Espagnol, du lundi 12 mars 2018 au vendredi 16 mars 2018, il peut être fait en plus une proposition de dates légèrement différente en mars en option.
Effectifs : 49 élèves et 4 accompagnateurs.

Programme du voyage et prestations demandées :

Voyage pédagogique en Espagne, Autonomie du Pays Basque. Le thème est la découverte de villes de ce territoire, Bilbao, San Sebastian, Guernica, San Juan de Gaztelugatxe, de leur patrimoine urbain, culturel, géographique et historique.

Pôle transport :

Autocar avec un forfait kilométrique sur place, ceci pour assurer les différents déplacements entre les lieux d'hébergement et les sites à visiter

Départ : le lundi 12 mars 2018 de Guéret (changement de période en mars possible en option)

Arrivée et accueil dans les familles hôtesse à Bilbao ou à proximité.

Retour le vendredi 16 mars 2018 à Guéret (changement de période en mars possible en option).

Pôle hébergement / restauration

Un hébergement à Bilbao ou à proximité en pension complète pour 53 (petit déjeuner, repas chaud le soir et panier repas le midi)

Hébergement exclusif de tout autre voyage scolaire en famille hôtesse

Restauration pour l'ensemble du voyage à partir du lundi 12 mars au soir jusqu'au vendredi 16 mars inclus en fonction de la proposition d'horaire de retour.

Pôle pédagogique et culturel :

Toutes les visites indiquées doivent faire l'objet d'une proposition dont le coût est intégré à votre offre.
A titre indicatif il est proposé l'organisation suivante pour laquelle vous pouvez proposer une répartition différente, sauf quand le jour est expressément stipulé:

Visites souhaitées:

- **San Sebastian :**
 - o visite guidée en français de la ville (Mont Urgull, panorama, vieille ville, église, Place de la Constitution...)
 - o mini croisière en bateau dans la baie
- **Guernica : visite souhaitée le mercredi matin**
 - o Visite libre de la ville
 - o Découverte de l'arbre mythique et de la Casa de Juntas
 - o Visite guidée en français du musée de la paix
- **San Juan de Gastelugatxe : visite souhaitée le mercredi après-midi**
 - o Découverte libre de l'ermitage
- **Bilbao : lieu d'hébergement principal**
 - o Visite guidée en français du centre historique
 - o Initiation à la pelote basque (cette activité doit être organisée un jour distinct de celui de l'atelier Pintxos).
 - o Atelier Pintxos (cette activité doit être organisée un jour distinct de celui de l'initiation à la pelote basque).
 - o Visite libre du musée Guggenheim
 - o Visite du pont de Biscaye incluant l'entrée sur la passerelle
 - o Un après-midi libre dans le centre-ville

Le prix du voyage doit inclure l'ensemble de ces prestations :

- le transport en autocar de tourisme au départ de l'établissement ainsi que le forfait kilométrique ; l'autocar devra répondre à tous les équipements réglementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent ;
- les frais de péages et parkings ;
- l'hébergement et la pension complète des conducteurs ;
- l'hébergement des élèves et des accompagnateurs en famille hôtesse ;
- les entrées aux musées, sites et monuments, le prix des activités mentionnées au programme avec réservation ; l'entreprise devra réaliser les réservations et les paiements par avance pour le compte du groupe et garantir le remboursement des visites qui ne pourraient pas avoir lieu ;
- l'accès aux restaurants, cafétéria, pour les petits déjeuners, repas et dîners demandés au cahier des charges.

- une garantie annulation collective sera comprise dans l'offre de l'entreprise, une assurance annulation individuelle sera proposée en option proposée aux parents.

ARTICLE 2 - CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

2.1. Modalités d'exécution

Qualité

L'entreprise assure qu'elle respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur relative au transport de passagers mineurs, et notamment toutes les règles concernant la sécurité des transports, les contrôles techniques auxquels sont soumis les véhicules, les habilitations que les conducteurs doivent posséder.

L'entreprise garantit que les familles d'accueil ne recevront que nos élèves sur la période proposée.

L'offre indiquera l'expérience du chauffeur mis à disposition sur la destination (Pays Basque Espagnol)

Le prestataire devra être une agence de voyage titulaire d'une licence de tourisme ou une association agréée tourisme.

Le montant TTC du devis devra inclure la totalité des prestations énumérées.

Garanties

L'offre de l'entreprise contient une assurance annulation collective.

2.2. Prix et paiement

Forme du prix

Le prix est ferme.

Mode de règlement

Les factures seront adressées en deux exemplaires et devront comporter les mentions légales : nom, N° siret, adresse, coordonnées bancaires, montant hors taxe, taux de TVA, montant TTC en euros.

Le règlement interviendra par virement après « service fait », c'est-à-dire dès la remise de tous les éléments permettant la réalisation du voyage, au vu d'une facture.

Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des marchés publics ainsi que dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des marchés publics.

2.2. Modalités concernant les offres

Délai

Les offres devront être parvenues par dépôt ou lettre pour le mardi 21 novembre 2017 à 12 heures au service intendance du lycée Jean Favard 27 route de Courtille 23000 GUERET.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Dossier

Le dossier comprendra :

- Le présent document signé ;
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat :
 - a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour infractions au code du travail.

2.3. Choix du fournisseur

La commission d'appel d'offre du Lycée Jean Favard se prononcera sur le choix retenu après examen des offres.

Toutes offres, incomplètes, ne respectant pas le cahier des charges ou non parvenues dans les délais seront écartées.

Une fois cette clause vérifiée, les critères retenus pour le choix de l'offre sont pondérés comme suit :

Pondération des critères :	Prix :	80%
	Qualité de l'offre :	20%

A Guéret, le 31 octobre 2017

Fait en un seul original,
Pour l'entité adjudicatrice, le Proviseur

Vu et pris connaissance, le candidat

LE PROVISEUR,



Pascal DEJAMMET

